

Destinataires :

- Conseillers communautaires
- Presse

Pont l'Évêque, le 30 novembre 2017

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du **Conseil communautaire** qui aura lieu le :

**07 décembre 2017 à 19h00**

**à l'Espace culturel les Dominicaines**

**à Pont l'Évêque**

L'ordre du jour portera sur les questions suivantes :

- 01 - Validation du procès-verbal du 12 octobre 2017
- 02 - Avenant marché restauration scolaire
- 03 - Délibération attribuant le lot n° 3 du groupement de commande : Papeterie
- 04 - Vote des tarifs de la SPL
- 05 - Validation des attributions de compensation au 01 janvier 2016
- 06 - CLECT : Approbation du rapport du 15/11/2017
- 07 - CLECT : fixation d'une attribution de compensation sous une forme dérogatoire à la commune de Pont-l'Évêque
- 08 - Transfert des zones d'activités économiques : validation des modalités financières et patrimoniales
- 09 - Décision modificative n° 2 : budget général
- 10 - Attribution d'une subvention à la SPL
- 11 - Régularisation des écritures budget zones d'activités
- 12 - Adhésion au CNAS
- 13 - Création et fermeture de postes
- 14 - Prorogation des marchés de déchetteries
- 15 - Culturama : approbation du plan de financement subvention leader
- 16 - Adoption de la Charte des bénévoles de la bibliothèque
- 17 - Dédoublage du Relais d'Assistants Maternels
- 18 - Tarification périscolaire pour les écoles de Manerbe et Bonnebosq
- 19 - Pénalité en cas de dépassement des horaires d'ouverture du service de garderie périscolaire
- 20 - Convention d'objectifs et de financement de l'accueil de loisirs sans hébergement : autoriser le président à signer la convention avec la CAF
- 21 - Projet Educatif de Territoire
- 22 - Attribution de 3 subventions exceptionnelles aux associations
- 23 - Acquisition d'un terrain sur la commune de Bonneville-la-Louvet
- 24 - Création d'un budget annexe, Parc d'Activité de Bonneville-la-Louvet
- 25 - Modification de la délibération FISAC avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire
- 26 - Périmètre de l'intérêt communautaire de la compétence action d'insertion sociale professionnelle
- 27 - Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Tourville en Auge

- 28 - Débat annuel portant sur la politique de l'urbanisme
- 29 - Institution du droit de préemption urbain sur les communes de Tourville en Auge
- 30 - Institution du droit de préemption urbain sur les communes de Pierrefitte en Auge
- 31 - Modalité de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du PLU de Saint-André-d'Hébertot
- 32 - Modalité de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 2 du PLU du Breuil-en-Auge
- 33 - Compte-rendu des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises du 01.10 au 31.10.2017
- 34 - Questions diverses

Afin de préparer cet ordre du jour, vous trouverez ci-joint :

- Note explicative synthétique portant sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance,

Dans le cadre de la modernisation et de la dématérialisation, les éléments vous sont adressés uniquement par mail.

Conformément à l'article L 5211-6 du code général des collectivités territoriales, la présente convocation est transmise aux conseillers suppléants des communes possédant un seul conseiller communautaire titulaire. Dans le cas où le conseiller titulaire serait empêché, ce dernier doit informer le président que le suppléant participera à la réunion du conseil communautaire à sa place après le lui avoir demandé.

Enfin quelque soit le nombre de conseiller dont dispose chaque commune, il est toujours possible à un conseiller communautaire de donner procuration à un autre membre du conseil communautaire par application de l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriale.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,  
  
